

Paris, le 18 janvier 2017,

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le jury national des Villes et Villages Fleuris, lors de sa dernière séance plénière du mardi 25 octobre 2016, a décidé de décerner le label *Quatre Fleurs* à la commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Distinguée par le plus haut niveau du label depuis 1988, la commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché a une nouvelle fois fait preuve de sa volonté de mettre en valeur son territoire et les savoir-faire locaux. Le jury félicite la municipalité et l'agent pour la qualité du travail réalisé. Il a été très bien accueilli par vous-même et par l'ensemble des acteurs concernés par la démarche.

La passion et le volontarisme au sein de la commune ne font aucun doute. Vous avez su les partager avec le jury. Votre village est un bouquet de fleurs avec une grande diversité botanique, une très bonne qualité d'entretien général et une formidable implication des habitants.

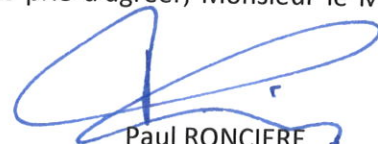
Les entrées du village sont très bien traitées, de même que le petit lotissement. Les plantations en pieds de mur sont privilégiées, notamment une abondance d'hortensias magnifiques et de vivaces, et les habitants y contribuent largement. Le jury tient également à signaler le bon traitement des zones naturelles.

Vous allez très prochainement mettre en œuvre un circuit « découverte du bourg » auquel le prochain jury sera attentif. Il pourrait s'agir d'un projet bénéfique à l'attractivité du village, d'autant que la première partie du balisage est de qualité. L'édition, en 2016, d'un petit dépliant touristique, d'un site internet et d'une vidéo faisant la promotion de ce village fleuri a également été appréciée par le jury.

Le jury tiens néanmoins à mettre en exergue un point : l'aménagement du centre du village. Il fait l'objet d'une forte réflexion de la part de l'équipe municipale, mais mérite d'être rapidement traité afin de mieux canaliser la circulation et réduire la vitesse. Le projet présenté durant la visite prévoit des espaces paysagers et piétonniers. A cette occasion, l'intégration de la signalétique doit être étudiée.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et de l'engagement de l'ensemble des acteurs pour la qualité de l'espace communal, le jury national a décidé de renouveler le label « 4 fleurs » à la commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Avec tous mes encouragements et mes félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Paul RONCIERE
Préfet (h)
Président du CNVVF

Monsieur Laurent BERTHO
Maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché

